

3 – EMPLOI

CONTRAT DE TRAVAIL : A durée Indéterminée (CDI) A durée déterminée (CDD) : du/...../20.... au/...../20.....

Adresse du lieu où s'exerce l'emploi

EMPLOI OCCUPE : temps complet temps partiel : heures par semaine

Convention collective applicable classification de l'emploi : Niveau Coefficient

Rémunération mensuelle brute hors avantage en nature : €

Montant des avantages en nature (en euros) :

Hébergement : € Nourriture : € Autre avantage (précisez) : €

Total salaire brut : €

5 – CONDITIONS DE LOGEMENT

Le logement est assuré par l'employeur : NON OUI **SI OUI : INFORMATIONS RELATIVES AU LOGEMENT :**

APPARTEMENT/STUDIO ou MAISON INDIVIDUELLE ou chambre dans l'établissement

Hébergement en colocation : NON OUI : indiquez le nombre total d'occupants dans le logement :

Superficie totale du logementm2 et Nombre de chambres Superficie de la chambre occupée par le salarié

Le salarié partage-t-il sa chambre avec d'autres personnes ? NON OUI Si oui, combien :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

Fait à Saint-Barthélemy, le/...../202__

SIGNATURE EMPLOYEUR

SIGNATURE SALARIE.E

- **Article L.8256-1 du code du travail**

Pour toute fraude ou fausse déclaration pour obtenir ou faire obtenir à un étranger un titre de travail, l'employeur encourt une peine d'un an d'emprisonnement et 3 000 euros pour la personne physique et 15 000 euros pour la personne morale.

- **Article L.8256-2 du code du travail**

Le fait pour toute personne, directement ou par personne interposée, d'embaucher, de conserver à son service ou d'employer pour quelque durée que ce soit un étranger non muni du titre l'autorisant à exercer une activité salariée en France, en méconnaissance des dispositions du premier alinéa de l'article L. 8251-1, est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 15 000 euros.

- **Article L5523-2 du code du travail**

L'autorisation de travail accordée à l'étranger est limitée au département ou à la collectivité dans lequel elle a été délivrée

DOSSIER n° 202__-|_|_|

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DEMANDE
DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION
DE TRAVAIL POUR UN TRAVAILLEUR ÉTRANGER**

Délibération 2019-918 CE

1- Documents à caractère général

- Une lettre de l'employeur de demande de renouvellement de l'autorisation de travail
- Avenant au contrat de travail si nécessaire

2- Documents relatifs à l'employeur :

- Copie du reçu de la Contribution Forfaitaire Annuelle des Entreprises pour l'année en cours
- L'attestation de versement des cotisations et contributions sociales à l'organisme chargé de leur recouvrement
- Versement des cotisations à la caisse des congés payés pour les entreprises du BTP

3- Documents relatifs au ressortissant étranger

- Copie du passeport
- Copie de la carte de séjour en cours de validité recto/verso en couleur et lisible ou copie du récépissé de demande de renouvellement de la carte de séjour
- Justificatifs de logement à Saint-Barthélemy, documents acceptés :
 - Un contrat de location signé accompagné des 3 dernières quittances de loyer
 - Une facture nominative datant de moins de 3 mois
 - Une attestation d'hébergement signé par un tiers, accompagné d'une pièce d'identité et d'une facture nominative